



EDITORIAL

Chère Consœur, Cher Confrère,

Malheureusement le vieil adage « jamais deux sans trois » s'est confirmé et il nous faut organiser à nouveau les élections de notre CROPP Auvergne. Par arrêté préfectoral N° 2008-170 en date du 9 octobre 2008, Monsieur le Préfet de la Région Auvergne a prononcé la dissolution du conseil régional de l'Ordre. Les élections prévues au 16 janvier dernier ont été annulées et reportées pour cause d'erreurs et d'irrégularités. Nous sommes, croyez-le, sincèrement désolés de cette situation et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour que le scrutin du 2 avril se déroule dans des conditions irréprochables.

Après ces élections, nous pourrions enfin reprendre un peu plus d'envergure en allant au delà des « affaires courantes », puisque c'est actuellement le seul objectif du Conseil actuel.

Les débats devront être moins passionnés et tournés autour des projets si l'on veut montrer que la préoccupation de ce Conseil Régional est bien l'avenir des professionnels et de nos pratiques.

Ainsi, vous êtes à nouveau invités à élire 4 conseillers régionaux titulaires et 4 conseillers suppléants le jeudi 2 avril 2009.

Vous recevrez au moins 15 jours avant la date d'élection, le matériel de vote accompagné d'une notice explicative. Le vote aura lieu :

- Soit **sur place**, au siège du Conseil régional entre **9 heures et 11 heures, le 2 avril 2009**,
- soit **par correspondance** et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés à une boîte postale.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 2 février 2009 et à jour de cotisation. Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional à compter de ce jour et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 10 février 2009

Sont éligibles tous les pédicures-podologues enregistrés à la préfecture (liste ADELI) avant le 2 avril 2006, inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de cotisation.

Les candidatures signées sont à adresser au conseil régional de votre lieu d'exercice avant le **lundi 2 mars 2009 18 heures**, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, à l'adresse suivante :


Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues - Région Auvergne
1bis, avenue de la République - 63100 CLERMONT FERRAND

Permanences : les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h – le jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
exceptionnellement le lundi 2 mars 2009 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. N'hésitez pas à utiliser le modèle ci-joint. **Vous pouvez y joindre une profession de foi.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de votre implication et votre participation à ces élections.

Veillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Pierre NIEMCZYNSKI

président

AGENDA 2008 et AGENDA 2009 jusqu'aux prochaines élections

11 janvier	CROPP - Réunion d'informations - Aurillac
19 janvier	Réunion de Conseil – Elections des membres de la Chambre Disciplinaire.
23 janvier	Rencontre Ordre Départemental des Masseurs kinésithérapeutes de l'Allier
25 janvier	CROPP - Réunion d'informations - Le Puy en Velay
28 janvier	Pré réunion CPAM du Puy de Dôme (patients diabétiques)
5 février	Réunion CPAM du Puy de Dôme (patients diabétiques)
8 février	CROPP - Réunion d'informations - Clermont-Ferrand
9 février	Réunion de Bureau
15 février	CROPP - Réunion d'informations - Moulins
14 mars	CNOPP - Réunion des secrétaires administratives
15 mars	Réunion de Bureau
28 mars	CNOPP - conférence des présidents
12 avril	Réunion de Bureau
16 mai	CROPP Auvergne - Elections
17 mai	Réunion de Conseil
29 mai	Invitation et réunion à la DRASS
26 septembre	CNOPP conférence des présidents
30 septembre	Conférence Régionale de Santé à la DRASS - Clermont-Ferrand
20 octobre	Réunion de Conseil (affaires courantes)
20 novembre	Réunion de Conseil (affaires courantes)
21 novembre	CNOPP colloque (rencontre entre élus-secrétaires-partenaires) (présence de M. Caffière, landréa, métayer, Niemczynski, Thibault de Beauregard, Vercesi).
13 décembre	Réunion de Conseil (affaires courantes)
10 janvier 2009	Réunion de Conseil (affaires courantes)
21 février 2009	Réunion de Conseil (affaires courantes)
21 mars 2009	Réunion de Conseil (affaires courantes)

RENCONTRE avec les conseillers :

Si vous avez notamment un contrat à mettre au point avec une consœur ou un confrère, même sans qu'il y ait conflit, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec les conseillers au bureau du CROPP comme certains d'entre vous l'ont déjà fait ; il est souvent plus facile de mettre les choses au point quand toutes les parties sont présentes avec un ou des médiateurs.

COMPTABILITE DU CROPP AUVERGNE

Du 1/12/2006 au 31/12/2007 (clôture exercice effectuée)

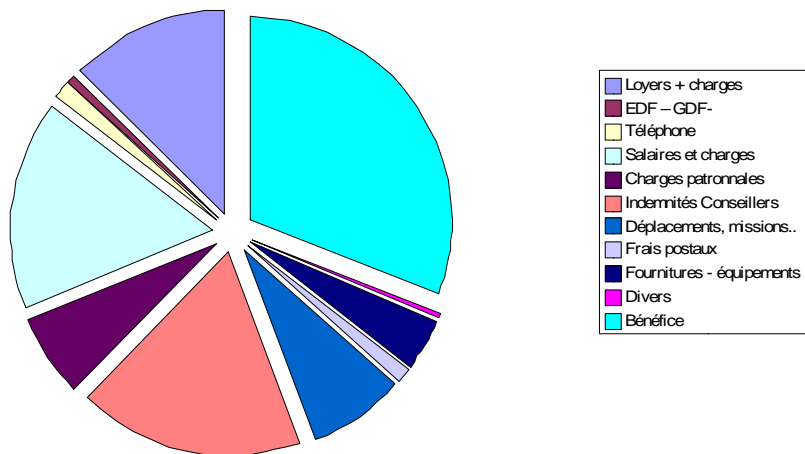
DEPENSES		
Loyers + charges	7739,38	13%
EDF – GDF-	379,89	1%
Téléphone	843,59	1%
Salaires et charges	10011,00	16%
Charges patronales	3995,25	7%
Indemnités Conseillers	10974,00	18%
Déplacements, missions..	4752,23	8%
Frais postaux	668,93	1%
Fournitures - équipements	2591,55	4%
Divers	251,48	0%
Solde bénéficiaire	18777,00	31%
RESSOURCES	60984,30	100%

Du 1/01/2008 au 31/12/2008 (vérification ONPP non effectuée – lors de la clôture de l'exercice quelques modifications peuvent être apportées.)

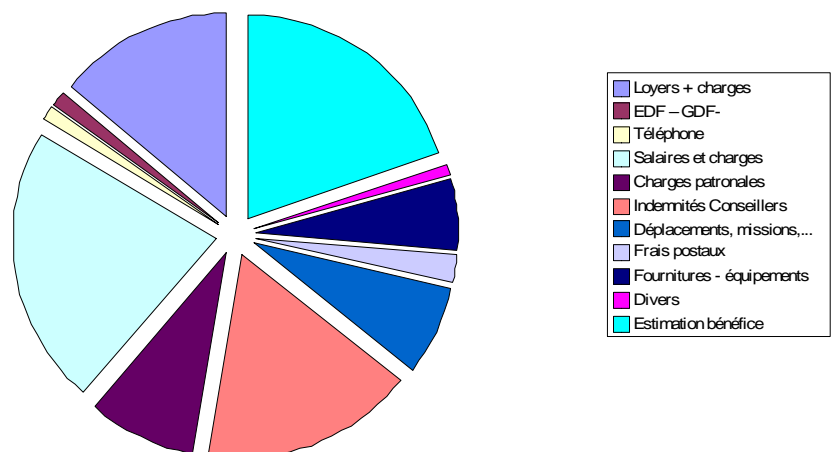
DEPENSES		
Loyers + charges	7923	14%
EDF – GDF-	736	1%
Téléphone	675	1%
Salaires et charges	12518	22%
Charges patronales	4916	9%
Indemnités Conseillers	9553	17%
Déplacements, missions,...	4086	7%
Frais postaux	1210	2%
Fournitures - équipements	3122	6%
Divers	448	1%
Estimation excédentaire	11239	20%
RESSOURCES		
	56426	100%

Comparatif sur ces deux exercices:

1er exercice comptable 2006/2007



2ème exercice comptable 2008 - Estimation



L'excédant budgétaire permet d'anticiper pour l'exercice suivant car la vigilance est de rigueur : provisions pour éventuelle intervention de la Commission de solidarité, projets du prochain Conseil, charges plus importantes, notamment au niveau du poste de secrétariat. Le prochain budget 2009 sera accordé cette fois en fonction d'un budget prévisionnel qui vous sera communiqué lors du prochain bulletin.

INSERTIONS PUBLICITAIRES, PAGES JAUNES : INTERNET ET ANNUAIRES

Nous vous rappelons à tous l'obligation que nous avons à ne plus faire paraître :

- ✓ d'insertions payantes à caractère publicitaire dans les annuaires à usage public, sur Internet, en l'occurrence dans notre rubrique « pédicures-podologues » (**Art R4322-72**) sauf dérogation du Conseil Régional,
- ✓ ni mêmes d'insertions gratuites dans tous types de revues sans demande de dérogation.

Comme vous le savez tous, la dérogation Pages Jaunes est obligatoire dès lors que l'inscription est payante et pour l'instant, cette demande de dérogation doit être renouvelée chaque année à votre CROPP qui la fera suivre auprès de l'Ordre National.

Si certains ont à apporter des modifications dans les annuaires, pour l'édition 2009 des annuaires imprimés, le département de l'Allier n'est plus susceptible d'intervention.

Pour les trois autres départements, ceux-ci devront prendre contact avec leur agence PagesJaunes impérativement avant :

- le 28 avril 2009 pour le Cantal
- le 7 mai 2009 pour la Haute-Loire
- le 22 juillet 2009 pour le Puy de Dôme

Pour ceux dont le nom aurait été oublié dans les pages jaunes, défendez vous :

DROIT DE LA CONSUMMATION VIE PRIVEE	Dans l'actualité de ce domaine, on retiendra deux sujets particuliers : Les litiges avec France Télécom : la disparition des coordonnées de sociétaires exerçant en libéral dans l'annuaire Pages Jaunes engendre un important contentieux avec la société France Télécom. Cette dernière engage sa responsabilité contractuelle et doit dédommager le professionnel de santé du préjudice subi. Toutefois, les conditions générales du contrat d'abonnement téléphonique signé avec France Télécom ne prévoient que le versement d'une indemnité compensatrice plafonnée à environ 800 €. La Cour de Cassation a estimé, dans un arrêt du 4 avril 2006 (Cass. Civ.1 ^{er} , 4 avril 2006, n° 4-1148) que France Télécom avait dans ce cas commis une faute lourde qui permettait d'écarter l'application de la limitation prévue au contrat. Par conséquent, la perte financière engendrée par la suppression des coordonnées professionnelles peut désormais être réclamée intégralement à France Télécom en la justifiant par tous moyens.
--	---

Composition du Conseil pour les affaires courantes jusqu'aux prochaines élections - Céline LANDREA - Yves METAYER - Pierre NIEMCZYNSKI - Gilles THIBAUT de BEAUREGARD	Nos coordonnées CROPP AUVERGNE 1bis avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND T 04.73.90.82.58. F 04.73.90.44.30 Email : contact@auvergne.cropp.fr	Notre code de déontologie En application depuis le 28/10/07, il régit notre profession et doit être respecté par tous les professionnels - Les principaux articles ont été rappelés dans le bulletin national de l'Ordre Repère n°6 (à disposition au CROPP)
--	---	--

Petites annonces :

Sarah POTTIER – BP 62577 - 98704 Faaa Centre -Polynésie fr.
souhaite s'installer en Auvergne (juin 08) pour collaboration ou
cession...

pounettemetai@yahoo.fr

Josselin RIDAO souhaite s'installer en auvergne pour collaboration
ou cession...

jridao@live.fr – 0663961531

Baptiste ORTIGUES – 24 rue Louis Bron – 15000 AURILLAC
cherche remplacement

ortigues.baptiste@hotmail.fr
0686058711